

Conditions Générales

Le :

Sommaire	
Conditions Générales d'Utilisation	
Préambule	Page 2
Article 1 : Objet	Page 2
Article 2 : Obligations précontractuelles	Page 2
Article 3 : Accès au site	Page 3
Article 4 : Prix	Page 3
Article 5 : Protection des données personnelles	Page 3
Article 6 : Protection de la propriété intellectuelle	Page 4
Conditions Générales de Vente	
Préambule	Page 5
Article 1 : Objet	Page 5
Article 2 : Obligations précontractuelles	Page 6
Article 3 : Prix, devis, et acceptation	Page 6
Article 4 : Prestations	Page 7
Article 5 : Responsabilités	Page 7,8
Article 6 : Facturation	Page 8,9
Article 7 : Paiement et retard de paiement	Page 9
Article 8 : Livraison	Page 10
Article 9 : Droit de rétractation et résiliation	Page 10
Article 10 : Assurance	Page 11
Article 11 : Force majeur	Page 11
Article 12 : Litiges	Page 11
Signature des Conditions Générales	Page 12

Conditions Générales d'Utilisation

Préambule

L'entreprise Individuelle Téhaa Déco, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro SIREN : 910780410 et dont le siège est situé 41 B rue Robert Douineau, 44 230 Saint Sébastien sur Loire, à une activité de décoration d'intérieur. Les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) présentent les droits et obligations de Madame Anaïs TEILLET fondatrice de Téhaa Déco EI. SIRET : 91078041000023

Sont désignés par le terme « client », toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier des services de Téhaa Déco.

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Entreprise fournit ses services (Conseils : Rangement et Optimisation, Conseils : Décoration et agencement, Accompagnement : Décoration et agencement, Conception : Mobilier sur mesure, Elaboration de plans 2D, Elaboration de visuels 3D, Déplacements...) aux clients qui les souscrivent.

L'entreprise se réserve le droit de modifier ou d'adapter les présentes CGU à tout moment. La version applicable des CGU est celle remise au client par Téhaa Déco au moment de l'achat des services. Les modifications des présentes CGU sont opposables au client à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement. Le client déclare avoir pris connaissance des présentes CGU et les avoir acceptées sans réserve avant de passer la commande.

Article 2 : Obligations précontractuelles

Conformément à l'article L.111-1 du Code de la consommation, Téhaa Déco communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible les caractéristiques essentielles de ses services (Conseils : Rangement et optimisation, Conseils : Décoration et agencement, Accompagnement : Décoration et agencement, Conception : Mobilier sur mesure, Elaboration de plans 2D, Elaboration de visuels 3D, Déplacements...).

Article 3 : Accès au site

Le site tehaadeco.com est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf interruption volontaire ou involontaire de la part de Téhaa Déco, de ses prestataires ou du réseaux internet ainsi qu'en cas de force majeure. Téhaa Déco ne saurait engager sa responsabilité en cas d'indisponibilité du site pour quelque cause que ce soit, ce que le client accepte. Téhaa Déco met tous ses moyens en œuvre pour sécuriser le site et tenir régulièrement à jour sans toutefois garantir au client que le site sera pleinement sécurisé. Ainsi, Téhaa Déco peut suspendre ou mettre fin à l'exploitation du site à tout moment si cela est souhaité.

Article 4 : Prix

Le site internet tehaadeco.com a pour objet principal de fournir des informations sur ses services et ses tarifs réalisées par la société Téhaa Déco. Les photos, images et représentations graphiques figurant sur le site tehaadeco.com ou sur ses documents commerciaux sont non contractuelles. Les prix sont exprimés en euros et hors taxes (puisque la TVA n'est pas applicable aux micro-entreprises – Franchise de TVA – art. 293 B du CGI). Téhaa Déco se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, Téhaa Déco s'engage à facturer les prestations aux prix indiqués lors de l'enregistrement du devis.

Les offres de services proposées sur le site de Téhaa Déco (rubrique [Prestations et Tarifs](#)) régies par les présentes Conditions de Vente et d'Utilisation, sont valables tant qu'elles demeurent en ligne sur tehaadeco.com. Les tarifs indiqués sur le site tehaadeco.com et sur nos documents commerciaux sont « A partir de ».

Les cartes cadeaux proposées par Téhaa Déco ont une durée de validité de 12 mois à compter de leur remise.

Le cumul de déplacements jusqu'à 20 km autour du Siège Social sont inclus dans le devis. Au-delà, les frais de déplacements (soit 0.5€ par kilomètre supplémentaire) seront facturés en supplément. Des justificatifs pourront être remis sur demande du client.

Article 5 : Protection des données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, il est rappelé que les informations qui sont demandées au client sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à l'usage interne de Anaïs TEILLET | Téhaa Déco. Ces données nominatives pourront néanmoins être communiquées aux partenaires contractuels de la marque. Elles pourront également être transmises à toute autorité compétente pour le règlement de litiges entre Anaïs TEILLET | Téhaa Déco et l'un de ses clients.

Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition concernant ses données personnelles. Il peut en faire la demande par mail (contact@tehaadeco.com) ou par courrier (Téhaa Déco – Anaïs TEILLET – 41 bis rue ROBERT DOUINEAU, 44230 Saint Sébastien sur Loire).

Tous les droits de propriété intellectuelle, ainsi que le savoir-faire incorporé dans les documents transmis lors d'une prestation demeurent la propriété exclusive de Anaïs TEILLET | Téhaa Déco. Tous les documents fournis sont destinés à l'usage personnel du client. Le client s'interdisant toute reproduction, revente partielle ou totale de ces documents. Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangés dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat et même après son échéance.

Article 6 : Protection de la propriété intellectuelle

La structure générale, ainsi que tous les documents, informations, textes, graphiques, images, photographies ou tout autre contenu diffusés sur le site Internet tehaadeco.com ou sur tout autre support font l'objet d'une protection au titre du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle pour le monde entier et sont la propriété de Anaïs TEILLET | Téhaa Déco ou ont fait l'objet d'une autorisation de publication et de diffusion. En conséquence, et conformément au Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation pour un usage privatif est autorisée, sous réserve de dispositions légales ou réglementaires applicables plus restrictives. Toute reproduction totale ou partielle de ce site ou d'un de ses éléments sans autorisation expresse et préalable de Anaïs TEILLET | Téhaa Déco est interdite. Toute représentation, altération, modification ou reproduction de ce site, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon, sanctionnée par les tribunaux français compétents.

Le client s'interdit de lancer une quelconque prestation pour son compte ou pour le compte d'une autre marque ou d'un produit pouvant concurrencer directement ou indirectement l'activité de Téhaa Déco.

Le client qui désire placer, pour un usage personnel ou commercial, sur son site un lien simple renvoyant directement à la page d'accueil du site tehaadeco.com doit obligatoirement en demander l'autorisation à Anaïs TEILLET | Téhaa Déco. Il ne s'agira pas d'une convention implicite d'affiliation. En revanche, tout lien hypertexte renvoyant au site tehaadeco.com et utilisant la technique du framing ou du in-line linking est formellement interdit. Dans le cas contraire, le contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires.

Cependant, le client autorise Anaïs TEILLET | Téhaa Déco à utiliser les croquis, photos ou documents des projets client pour illustrer son site ou tout autre support de communication et en autorise donc la diffusion et la reproduction. Le client accepte que Téhaa Déco puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre de la présente prestation. Le client ne s'opposera d'aucune façon au partage des travaux sur lesquelles figurent des photos du lieu de la prestation.

Conditions Générales de Vente

Préambule

L'entreprise Individuelle Téhaa Déco, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro SIREN : 910780410 et dont le siège est situé 41 B rue Robert Douineau, 44 230 Saint Sébastien sur Loire, à une activité de décoration d'intérieur. Les Conditions Générales de Vente (CGV) présentent les droits et obligations de Madame Anaïs TEILLET fondatrice de Téhaa Déco EI. SIRET : 91078041000023

Sont désignés par le terme « client », toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier des services de Téhaa Déco.

Toute prestation accomplie par la société Téhaa Déco implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente. La commande ne sera prise en compte que lorsque le client aura lu et signé avec la mention « Bon pour accord » ces conditions générales. Cela faisant foi de son acceptation. Les présentes conditions visent à définir les modalités dans lesquelles Téhaa Déco accomplira ses prestations. Tout ressortissant de la Communauté Européenne et des pays respectant la directive 95/46/CE ne peut faire valoir sa méconnaissance linguistique comme clause d'annulation du contrat. Les présentes conditions générales pourront être modifiées et/ou complétées si besoin par des conditions particulières qui seront annexées.

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles Téhaa Déco fournit ses services (Conseils : Rangement et Optimisation, Conseils : Décoration et agencement, Accompagnement : Décoration et agencement, Conception : Mobilier sur mesure, Elaboration de plans 2D, Elaboration de visuels 3D, Déplacements...) aux clients qui les souscrivent.

L'entreprise se réserve le droit de modifier ou d'adapter les présentes CGV à tout moment. La version applicable des CGV est celle remise au client par Téhaa Déco au moment de l'achat des services. Le client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées sans réserve avant de passer la commande.

Téhaa Déco s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction au client, conformément au devis établi, en faisant part régulièrement de son avancé dans son projet. Une fois le dossier remis et validé, le client ne pourra s'opposer sous argument subjectif (ex : de goût) pour justifier le commencement du projet ou le refus de paiement. Toutefois, de manière exceptionnelle, à la demande du client et à l'appréciation de Téhaa Déco, des ajustements pourront être effectuées. Toute nouvelle demande fera l'objet d'un avenant au devis.

Article 2 : Obligations précontractuelles

Conformément à l'article L.111-1 du Code de la consommation, Téhaa Déco communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible les caractéristiques essentielles de ses services (Conseils : Rangement et optimisation, Conseils : Décoration et agencement, Accompagnement : Décoration et agencement, Conception : Mobilier sur mesure, Elaboration de plans 2D, Elaboration de visuels 3D, Déplacements...).

Article 3 : Prix, Devis et acceptation

Après avoir validé le contenu de son devis, le client le confirmera définitivement. A cette fin, il devra effectuer son paiement par virement bancaire ou par espèce. La confirmation de l'acceptation du devis se fait par l'envoi d'un mail de confirmation de réception et de pris en charge.

Les prestations de services sont vendues aux prix en vigueur lors de la passation de la commande. Au jour de la signature du devis par le client, celui-ci fera office de commande. La commande sera lancée dès la réception d'un paiement par espèce ou la validation du paiement par l'organisme bancaire concerné sous réserve de la validation par Téhaa Déco.

Avant toute intervention un devis écrit sera établi. Le client est engagé à verser le montant indiqué sur le devis. En contrepartie, Anais TEILLET | Téhaa Déco sera engagée à réaliser l'ensemble des prestations indiquées sur ce même devis. Téhaa Déco fait les meilleurs efforts pour illustrer ses propositions afin de donner un aperçu réaliste des services proposés.

Ce devis précisera les coordonnées du client, le détail des prestations, le détail des prix, le coût total de l'intervention exprimé en euros et hors taxes (puisque la TVA n'est pas applicable aux micro-entreprises – Franchise de TVA – art. 293 B du CGI) et la durée de validité de ce dernier. Les devis ont une validité d'un mois. La réalisation du devis est gratuite. Si le client l'accepte, il devra le retourner signé, daté, avec la mention « Bon pour accord ».

Toute signature d'un devis de Téhaa Déco vaut l'acceptation express et sans réserve des présentes conditions. En signant le devis, le client reconnaît également avoir la capacité de contracter avec Téhaa Déco. Dès cet instant, la commande sera fermement prise en compte, ce qui engagera définitivement les deux parties.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

En cas de non-paiement ou d'inexécution par le client de ses obligations, Téhaa Déco, se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison. Téhaa Déco se réserve également le droit de refuser d'effectuer une livraison et d'honorer une commande émanant d'un client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige serait en cours.

Après avoir validé le contenu de son devis, le client le confirmera définitivement. A cette fin, il devra effectuer son paiement par virement bancaire ou par espèce. La confirmation de l'acceptation du devis se fait par l'envoi d'un mail de confirmation de réception et de pris en charge.

Article 4 : Prestations

Les prestations que Téhaa Déco fournis ont pour but de répondre à un besoin de conseils en décoration d'intérieur et d'accompagnement dans un projet d'agencement d'intérieur. Téhaa Déco propose : des conseils en rangement et organisation ou en décoration et agencement, des accompagnements en décoration et agencement, des conceptions de mobiliers à partir d'existants, des plans 2D, des visuels 3D. Cette liste n'est pas exhaustive et Téhaa Déco se réserve le droit, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service, si cela est jugé nécessaire. Le client sera informé de ces modifications si elles ont un impact sur lui. Téhaa Déco interviendra uniquement suite à une demande du client. La date et le lieu d'exécution des prestations sont convenus au préalable d'un commun accord par téléphone ou par mail entre Téhaa Déco et le client.

Anaïs TEILLET | Téhaa Déco s'interdit d'exécuter des travaux qui ne relèverait pas de son activité de conseils en décoration d'intérieur. Notamment réaliser des travaux type maçonnerie, peinture, électricité, pose de papier peint, pose de parquets ou de carrelages... qui nécessitent l'intervention de professionnels du BTP. Dans cette hypothèse et sur demande du client, Téhaa Déco pourra recommander quelques prestataires extérieurs mais le choix final revenant toujours au client. L'intervention de Téhaa Déco consiste à mettre en relation un client avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration et du bâtiment. Téhaa Déco s'engage à prévenir le client en cas de détection de problème affectant la bonne exécution des prestations.

Dans le cadre d'une prestation comprenant un suivi des réalisations de décoration, à l'issue de chaque contrôle de la part de Téhaa Déco, un bon de réception devra être signé en deux exemplaires par les deux parties.

Article 5 : Responsabilités

Il est convenu que la responsabilité de Téhaa Déco, peut être engagée uniquement pour les dommages directs et prévisibles résultant d'une commande. Est exclue l'indemnisation des dommages indirects subis par le client. Téhaa Déco ne sera en aucun cas responsable des dommages causés par une éventuelle inexécution par le client de ses obligations ou par les artisans ou tout autre personne intervenant sur le chantier.

Lorsque Téhaa Déco intervient sur la coordination des réalisations, tout manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché, imputable à un tiers ne saurait en aucun cas lui être reproché et engager sa responsabilité. Téhaa Déco n'est ni maître d'ouvrage ni maître d'œuvre dans la réalisation des travaux, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle. En aucun cas, Anaïs TEILLET | Téhaa Déco n'agit comme architecte.

Lorsqu'il y a une mise en relation d'un client avec un prestataire extérieur, le client conserve le libre choix de l'entreprise à qui il souhaite confier ses travaux. Téhaa Déco n'interfère d'aucune manière que ce soit dans la relation contractuelle, étant précisé que l'entreprise tierce n'agit pas comme sous-traitant de Téhaa Déco. Ainsi, le devis concernant les travaux sera directement émis par l'entreprise tierce et aucun paiement ne transitera par Téhaa Déco. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au client dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés.

Anaïs TEILLET, décoratrice d'intérieur, est là pour accompagner son client dans la réflexion de son projet de décoration d'intérieur. La décoratrice est présente en tant que conseillère. Les matériaux, mobiliers, matières et couleurs présentés dans les documents remis par Téhaa Déco sont à titre indicatif. Ce sont des inspirations pour que le client puisse faire ses propres choix. De même pour les visuels 3D et plans réalisés par Téhaa Déco, ce ne sont pas des plans d'exécution. Le client est alors le seul Maître d'Ouvrage. C'est le client qui est en lien direct avec les artisans et autres intervenants sur son chantier, sauf dans le cas où le client a signé un contrat avec un prestataire spécialisé en charge du suivi de chantier.

Ce sont aux artisans de vérifier les cotes, de respecter les normes de sécurité et de conformités. C'est également à l'artisan de respecter les contraintes techniques et de travailler dans les règles de l'art. Chaque artisan intervenant sur ce projet est responsable de ces choix et des ces actes.

En cas de litige, le client ne pourra se retourner que vers le prestataire incriminé. Anaïs TEILLET | Téhaa Déco recommande à ses clients de souscrire une Assurance Dommage Ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier, conformément à la loi du 04 janvier 1978. Téhaa Déco n'encourt aucune responsabilité quant aux informations, documents et photos transmis par le client, dont le contenu reste sous sa responsabilité pleine et entière. Téhaa Déco s'appuie exclusivement sur des informations communiquées par le client pour effectuer les prestations commandées et ne saurait en conséquence être responsable d'informations erronées transmises.

Anaïs TEILLET | Téhaa Déco n'est pas responsable de la réalisation et de la mise en œuvre par le client des préconisations de décoration et d'aménagement. Téhaa Déco n'est pas responsable des dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de l'exécution des propositions de décoration et d'aménagement préconisées qui seront réalisées directement ou indirectement par le client.

Les plans fournis par Téhaa Déco n'ont pas pour vocation la réalisation ou exécution de travaux. Ils sont transmis à titre indicatif. Le client doit s'assurer que le prestataire extérieur reprendra le plan et validera les cotes définitives avant l'exécution des travaux. L'ensemble des pièces écrites et graphiques transmises par Téhaa Déco ne pourront se substituer en aucun cas aux plans d'exécution techniques (les implantations réseaux divers, plomberie, électricité, fluides divers, etc.) ou tout autre forme de conception nécessaire à la réalisation des travaux préalables aux travaux de décoration intérieure.

En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de Téhaa Déco ne saurait être engagée dans l'hypothèse où le prestataire extérieur se serait appuyé exclusivement sur les plans établis par Téhaa Déco sans avoir pris la précaution de reprendre les cotes et d'effectuer ses propres plans. Il appartient au client de vérifier auprès des prestataires extérieurs de la faisabilité technique de l'opération envisagée (pose de matériaux, démolition de murs ou cloisons).

De plus, Téhaa Déco ne garantit en aucun cas que les couleurs préconisées (à l'écran ou imprimées) correspondent exactement aux produits en vente. Ainsi, le client est tenu d'effectuer les vérifications nécessaires concernant la teinte en se déplaçant physiquement en magasin et/ou en achetant des échantillons. La responsabilité de Téhaa Déco ne saurait être engagée si la teinte retenue ne correspondrait pas exactement au visuel proposé.

Le prestataire Téhaa Déco s'engage à mener au mieux la tâche précisée sur le devis. Téhaa Déco s'engage à remettre les documents concernant la réalisation de la prestation.

Article 6 : Facturation

Une facture sera automatiquement adressée au client lors de la confirmation de la commande. Celle-ci sera envoyée à l'adresse mail indiquée par le client, sauf indication contraire de sa part. En contrepartie de la réalisation des prestations définies sur le devis annexé au présent contrat, le client versera au prestataire la somme acceptée et indiquée sur le devis signé. Toute demande par le client d'une prestation supplémentaire, non comprise dans le devis initial annexé, fera l'objet d'un devis complémentaire.

Pour les formules conseils :

Lorsque Téhaa Déco se déplace à domicile, le montant de cette prestation sera intégralement dû le jour du déplacement chez le client. Pour les prestations conseils réalisées à distance, le paiement de cette prestation sera effectué lors de la validation du devis. Aucune réserve ne pourra être émise pour le paiement des prestations.

Pour la formule d'accompagnement :

Un acompte de 30% sera demandée lors de la validation du devis et les 70% restant seront réglés lors du rendu final. Aucune réserve ne pourra être émise pour le paiement des prestations.

Pour les prestations plus longues (comme pour un projet de plusieurs pièces, une maison complète ou autres grands projets) :

Un premier acompte de 30% sera demandé avant toute exécution, un deuxième acompte de 30% sera demandé à la moitié de l'avancement du projet, le solde des 40% restant sera demandé lors du rendu final.

Le paiement des prestations particulières :

La somme devra être réglée dans sa totalité et en une seule fois lors de la validation du devis.

Ce sera le cas pour les prestations suivantes : élaboration de visuel(s) 3D uniquement et achat d'une carte cadeau.

Pour les professionnels :

Chaque facture devra être payée dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Article 7 : Paiement et retard de paiement

Vous pouvez effectuer le règlement par virement bancaire ou par espèces.

En cas de retard de paiement total ou partiel du montant indiqué sur la facture transmise par Téhaa Déco, le client professionnel s'expose à une pénalité de retard d'un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au moment de la livraison. Cette pénalité cours à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Des indemnités de retard, toute somme y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement en application de l'article L.441-6 du Code de commerce. Ces pénalités sont exigibles de plein droit par Anaïs TEILLET | Téhaa sur simple demande.

Le client consommateur n'est pas soumis au paiement de telles pénalités de retard.

Toute tentative d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement fera l'objet de poursuites judiciaires.

Les registres informatisés, conservés sur les serveurs de Anaïs TEILLET | Téhaa Déco ainsi que sur les serveurs de ses établissements bancaires seront considérés comme les preuves des communications, commandes et paiements, intervenues entre Anaïs TEILLET | Téhaa Déco et ses clients.

Article 8 : Livraison

Téhaa Déco s'engage à fournir un service conforme aux prescriptions légales et contractuelles en vigueur. La fourniture des services de Téhaa déco est effectuée par mail à l'adresse indiquée par le client.

Lorsque nos prestations incluent la préconisation de matériel ou l'achat de mobilier livré par des tiers, les éventuels retards dans les délais de ces livraisons ne pourront en aucun cas être imputés à Téhaa Déco. Sa responsabilité ne pourra donc pas être engagée à ce titre. Tout retard du prestataire extérieur ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de Anaïs TEILLET | Téhaa Déco.

Les cartes cadeaux de Téhaa Déco sont transmises selon la demande du client : soit par voie informatique, soit par voie postale dans un délai de cinq jours ouvrés. Téhaa Déco se dégage de toute responsabilité en cas de saturation ou dysfonctionnement du compte email donné par le client, ainsi que des retards pouvant intervenir et qui incomberaient à La Poste ou au transporteur. En effet, Téhaa Déco ne saurait être tenue pour responsable de retards de livraison en raison d'erreurs ou de perturbations imputables aux transporteurs (grèves totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transports et/ou communication).

Article 9 : Droit de rétractation et résiliation

Dans la mesure où le client aura été livré et facturé à hauteur de la quantité de services fournis par Anaïs TEILLET | Téhaa Déco, il ne peut en aucun cas prétendre à une quelconque indemnisation pour préjudice causé par la résiliation du contrat.

En cas d'annulation en cours de prestation de la part du client, l'acompte versé sera acquis à titre de dommages et intérêts. En vertu de l'article L121-20 du Code de la Consommation, le client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours dès la signature du devis (prise de commande). Pour se faire, vous devez me le faire savoir dans ce délai grâce à :

- Une lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi) indiquant votre intention de vous rétracter, à l'adresse suivante : Téhaa Déco – Anaïs TEILLET – 41 bis rue Robert Douineau, 44 230 Saint Sébastien sur Loire
- Un formulaire de rétractation remis avec la facture au lancement du projet à renvoyer par mail ou par voie postale.

En dehors de votre droit de rétractation dans un délai de quatorze jours, toute demande d'annulation, de report ou de modification de commande est soumise à l'accord exprès de Anaïs TEILLET | Téhaa Déco. A défaut d'accord sur l'annulation, votre commande ne pourra être remboursée, et les montants indiqués seront entièrement dus.

Article 10 : Assurances

Le client devra lui-même s'assurer que les prestataires qu'il aura choisi pour l'exécution des travaux sont assurés dans le cadre de leur activité professionnelle.

Téhaa Déco (Siret : 910780410 00023) bénéficie de la Responsabilité Civile Professionnel d'artisan décorateur d'intérieur délivré par la société MMA - 2 rue des Merisiers, 44140 Aigrefeuille sur Maine.

Article 11 : Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de Anaïs TEILLET | Téhaa Déco. La responsabilité de Téhaa Déco ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Article 12 : Litiges

En cas de litige, les parties privilégieront le traitement à l'amiable entre elles.

Si aucune solution n'est envisagée, selon le code de la consommation, le client pourra faire appel à un médiateur, prévu par Anaïs TEILLET | Téhaa Déco en lui faisant part de sa démarche par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Téhaa Déco – Anaïs TEILLET – 41 bis rue Robert Douineau, 44 230 Saint Sébastien sur Loire.

La société de médiation prévue par Téhaa Déco est :
ATLANTIQUE MEDIATION CONSO
Maison de l'Avocat – 5 mail du Front populaire - 44200 NANTES
consommation@atlantique-mediation.org
www.consommation.atlantique-mediation.org

A défaut, les tribunaux compétents seront saisis. Le contrat conclu entre Anaïs TEILLET | Téhaa Déco et le client est régi par le droit français et tout litige entre les parties relève de la compétence du Tribunal de commerce.

Les présentes conditions s'appliquent pendant toute la durée de mise en ligne des services proposés par Anaïs TEILLET | Téhaa Déco.